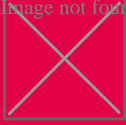


CHAMBERSIGN : CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Simplifiez vos procédures avec le certificat de signature électronique.

Image not found or type unknown



DESRIPTIF

Obtenez sous 48 heures votre signature électronique certifiée !

Sécurisez vos transactions à distance et démarches administratives dématérialisées : La CCI Gard vous aide à faire les démarches d'obtention, vous remet votre certificat et vous informe sur les modalités d'installation et d'utilisation de l'outil.

Elle vous conseille également sur les usages de la **signature électronique** dans votre entreprise.

QU'EST CE QUE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE ,

La signature électronique (ou certificat électronique, signature numérique) repose sur un système de chiffrement à clé publique et à clé privée permettant d'authentifier l'auteur d'un document. C'est la transposition dans le monde numérique de la signature manuscrite.

La CCI Gard vous propose une gamme de certifications électroniques développée par "Chambersign France", **première Autorité de certification française** (tiers de confiance) qui a obtenu le visa de sécurité de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

www.chambersign.fr

<http://www.chambersign.fr>

Image not found or type unknown



OBJECTIFS

Simplifiez vos procédures avec le certificat de signature électronique :

- Appels d'offres
- Marchés Publics
- Actes d'engagement
- SYLaé – Contrats aidés
- Documents dématérialisés
- Factures Chorus
- Espace Sécurisé Certifié
- IDEAL de la Cnaf
- Télédéclarations
- Déclaration Tracfin/Ermes
- Faeton
- SIV – Cartes Grises - immatriculation de la véhicule
- URSAFF
- Registre de copropriété



COÛT

La signature électronique garantit votre identité numérique

Les usages numériques ne cessent d'évoluer, l'intégration de la signature électronique à votre activité vous permet de :

- assurer une valeur juridique à tous vos documents électroniques (contrats commerciaux, factures, bons de commande, devis, contrats de travail, bulletins de paie ...) ;
- garantir l'intégrité de vos données échangées avec vos partenaires ;
- télé-déclarer vos informations administratives aux services de l'Etat (heures de présence de vos contrats aidés, immatriculation de vos véhicules, demandes de permis d'aménagement ...).

TARIFS

A partir de 50€ HT selon le type de certificat et le niveau de sécurité choisis.

3 FORMULES

CLE EN MAIN

Nous vous aidons dans vos démarches d'obtention, nous vous remettons votre certificat de signature électronique et nous vous informons sur les modalités d'installation et d'utilisation de l'outil.

TARIF : 70 € HT

(hors prix du certificat)

24 H CHRONO

Vous avez fait vos démarches d'obtention ? Raccourcissez les délais de remise du certificat.

En moins de 24 heures, après avoir confirmé votre demande, nous vous délivrons le certificat de signature électronique.

TARIF : 100 € HT

(hors prix du certificat)

SUR SITE

Un conseiller CCI Gard se déplace au sein de votre entreprise ou de votre collectivité pour vous accompagner dans l'ensemble des démarches jusqu'à l'obtention de votre certificat de signature électronique.

Image not found or type unknown



CONTACT

Contacts :

Nîmes – Nathalie Arnaud

Alès – Muriel Nivon

Duclap

Bagnols-sur-Cèze – Carine

n.arnaud@gard.cci.fr

m.nivon@gard.cci.fr

c.duclap@gard.cci.fr

04 66 879 893

04 66 78 49

34

04 66 879 780

*Les certificats de signature électronique proposés par **Chambersign**, Autorité de certification des CCI (Entité reconnue par l'État et tiers de confiance), établissent de manière fiable le lien entre une signature électronique, une personne et une organisation. Ils ont une validité de 1 à 3 ans.*

Liste des autorités de certification RGS disponible sur le site www.lsti.fr
[\(<http://www.lsti.fr>\)](http://www.lsti.fr) rubrique Signature Electronique – Obtenir un certificat.